



PRÉFET DES YVELINES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Mantes-La-Jolie Bureau de la Coordination, de l'Animation Territoriale et de la Réglementation Générale

Affaire suivie par : Mina CHERIF
Tél : 01.30.92.85.81
Mél : mina.cherif@yvelines.gouv.fr

Mantes-La-Jolie, le 11 AVR. 2022

COMPTE RENDU COMMISSION DE SUIVI DE SITE DU BASSIN INDUSTRIEL DE LIMAY/GARGENVILLE/PORCHEVILLE

La Commission de Suivi de Site du bassin industriel de Limay/ Gargenville/ Porcheville installée autour des établissements AIR LIQUIDE, ALPA, EDF, FRANCE PLASTIQUE RECYCLAGE, GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT (GDE), LINDE FRANCE, SEQUENS, SARP INDUSTRIES, DIELIX SAS, TOTAL RAFFINAGE FRANCE et VALENE, s'est tenue à la salle des fêtes de Porcheville, le lundi 14 février 2022.

Participaient à cette réunion :

- Monsieur Gérard DEROUIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de MANTES-LA-JOLIE
- Madame Delphine DUBOIS, DRIEAT - Cheffe de l'Unité Départementale des Yvelines
- Madame Marielle MUGUERRA, DRIEAT - Adjointe au Chef de l'UD 78
- Madame Lise WACRENIER, DRIEAT
- Madame Cécilia HOUMAIRE, Responsable de la cellule environnement extérieur, ARS
- monsieur Yann PERRON, Maire de Gargenville
- Monsieur Lionel GIRAUD, Maire d'Issou
- Monsieur Didier MARTINEZ, Maire de Porcheville
- Madame Eliane LUCE, Maire-Adjoint Porcheville
- Madame Ludivine SVABEK : Directrice générale des services, Mairie de Porcheville
- Madame Vanessa ANGER : Responsable communication, événementiel Mairie de Porcheville
- Monsieur Franck FONTAINE, Maire de Mezières-sur-Seine
- Monsieur Alain MERCADAL : Maire-Adjoint Guitrancourt
- Monsieur Matthieu PIANEZZE, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, Préfecture des Yvelines
- Commandant Alain FAUVEAU, SDIS 78, Adjoint du Chef de Groupement prévention
- Lieutenant Eric SOMMIER, SDIS 78, Groupement Ouest, Prévision/Opération
- Lieutenant Alexandre CHARRIER, Officier Prévision, SDIS 78, Groupement Ouest, Prévision/Opération
- Monsieur Olivier NAVETTE : Directeur SARP INDUSTRIES Limay
- Monsieur Jérôme DAMIENS-TESSIER, SARP INDUSTRIES LIMAY
- Monsieur David GIANNONE, Responsable de l'unité de stabilisation SARP INDUSTRIES
- Monsieur Thibaut HERNANDEZ LARA, Responsable des opérations et transformation du site TOTAL ENERGIES Gargenville
- Madame Thi-ly-ly NGUYEN, TOTAL ENERGIES
- Monsieur Mariusz WIECEK, Directeur de l'agence Seine Aval, Port de Paris
- Monsieur Emeric VACHERON, Directeur Général DIELIX
- Monsieur Julien GUSCHING, Responsable HSE DIELIX
- Madame Mélina FOUVILLE : France Plastique Recyclage
- Monsieur Gautier DONADIEU de LAVIT, Directeur d'établissement, LINDE France
- Monsieur Christophe AMATO, Technico-commercial, LINDE France

- Monsieur Cyril ACHARD, Directeur Société AIRL LIQUIDE France Industrie Limay
- Madame Julie BEDEE, Animatrice HSE, SEQENS
- Monsieur Fabien JAEGY, Responsable qualité, sécurité, environnement ALPA
- Monsieur Axel PRINGAULT, ALPA
- Madame Caroline COSSON , Coordinatrice Environnement, EDF
- Madame Myriam BENSAAD , SPI Vallée de Seine
- Madame Monique ORY, Collectif d'associations pour la défense de l'environnement (CAPESA)
- Monsieur Richard HUGUET, Association AQUAREM
- Madame Mina CHERIF, Sous-Préfecture de MANTES-LA-JOLIE

Étaient excusés :

- Monsieur Pierre BEDIER, Président du Conseil Départemental des Yvelines, Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise
- Monsieur Alain TUFFERY, Directeur Départemental des Territoires
- Madame Brigitte AUBRY, Présidente de l'association ALEM

L'ordre du jour était le suivant :

- Élection du nouveau bureau
- Approbation du règlement intérieur
- Présentation du bilan d'exploitation 2019,2020,2021 et perspectives d'évolution des sociétés SARP industries et Total Raffinage France
- Présentation du bilan de l'inspection des installations classées
- Evolution de la zone industrielle
- Questions diverses

Les présentations (diaporama) ainsi que le rapport d'activité des exploitants sont consultables sur le site de la DRIEAT à l'adresse suivante :

<https://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-inter-entreprises-de-limay-a2113.html>

Monsieur DEROUIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de Mantes-la-jolie, ouvre la séance à 14h30.

Préambule

Il rappelle que les membres de la commission de suivi de site (CSS) se sont réunis pour la dernière fois le 10 décembre 2018 et demande à l'assistance si elle souhaite revenir sur son déroulé.

Le compte-rendu de cette réunion n'appelant aucune remarque, Monsieur le Sous-Préfet poursuit en indiquant que le dernier arrêté de modification de la composition de la CSS du 10 février 2022 précise qu'un changement a eu lieu au sein du collège « Riverains d'installations classées et associations de protection de l'environnement » et du collège « Exploitants ».

I - Élection du nouveau bureau

Monsieur DEROUIN demande que pour chaque collège, une personne se désigne.

Madame DUBOIS se propose pour le collège « services et établissements publics de l'Etat » ;
Monsieur PERRON se propose pour le collège « des représentants élus des collectivités territoriales » ;
Madame ORY se propose pour le collège « associations de riverains de l'installation classée et associations agréées au titre de la protection de l'environnement » ;
Monsieur HERNANDEZ LARA se propose pour le collège « exploitant » ;
Monsieur GIANNONE se propose pour le collège « Salariés » ;

Le nouveau bureau est élu à l'unanimité par l'assemblée.

II – Approbation du règlement intérieur

Monsieur DEROUIN demande à l'assemblée de valider le projet de règlement de la CSS qui leur a été transmis avec la convocation.

Le projet de règlement est approuvé à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée aux exploitants de Total Raffinage France et Sarp Industries pour la présentation de leur bilan.

III – Bilan d'exploitation 2019-2020-2021 et perspectives d'évolution

a) Total Raffinage France

La présentation du bilan de l'entreprise est assurée par Monsieur HERNANDEZ LARA, responsable des opérations et transformation du site TOTAL ENERGIES de Gargenville.

TotalEnergies affiche une ambition et une stratégie à vouloir devenir un groupe multiénergies, de produire et de commercialiser des variants, gaz naturel et électricité.

1^{er} bloc : la production (pétrole, énergies renouvelables, gaz naturel)

2^{ème} bloc : la transformation (raffineries, centrales électriques, gaz naturel liquéfié)

3^{ème} bloc : la distribution

A l'horizon 2050 l'ambition de TotalEnergies est d'atteindre la neutralité carbone. Cela se traduira par une production d'énergie décarbonée plus importante. Il s'agira pour le groupe de réduire la part de produits pétroliers et d'augmenter la part de carburants renouvelables, de gaz naturel et des gaz renouvelable et d'électrons.

En 2020, TotalEnergies avait une capacité de production de 7 gw et l'ambition de produire 100 gw en 2030.

La plus grande centrale photovoltaïque d'Ile-de France sera construite sur le site de Gargenville.

Faits marquants :

- En 2019 : Déclenchement d'un Plan de Sécurité et d'Intervention (PSI) le 25 février 2019 à la suite de la fuite de pétrole brut léger sur le Pipeline situé à Autouillet.

Obtention du permis de construire de la centrale photovoltaïque au sol sur le site de Gargenville.

- En 2020 : Arrêté préfectoral autorisant l'implantation de la centrale photovoltaïque au sol sur le site de Gargenville.

Annnonce le 24 septembre 2020 du projet de transformation des sites de Grandpuits et Gargenville, marquant ainsi le démarrage de la négociation d'un plan de sauvegarde de l'emploi pour les sites de Grandpuits et Gargenville.

- En 2021 : L'unité MEROX de l'établissement TotalEnergies Raffinage France de Gargenville a cessé son activité, pour faire place à la centrale photovoltaïque. Le Pipeline Ile de France (PLIF) a été mis en arrêt temporaire d'exploitation. Le Plan d'Opération Interne (POI) a été mis à jour.

Evolution du site

TotalEnergies a investi 32 millions d'euros pour construire la ferme solaire avec une mise en service en 2022.

Cette évolution se fait sans aucun licenciement ou mobilité forcée et le projet prévoit l'accompagnement des différents sous-traitants.

La présentation n'a suscité aucune question.

Monsieur DEROUIN précise qu'une réunion avait été organisée avec les élus locaux pour les informer de

la transformation du site et propose de passer à la présentation suivante.

Madame ORY demande comment sont obtenus les biocarburants.

Monsieur HERNANDEZ LARA indique qu'ils sont issus de la biomasse à la raffinerie (récupération d'huile végétale de cuisson). Il s'agit d'une économie circulaire.

b) Sarp Industries

La présentation du bilan de l'entreprise est assurée par Monsieur Olivier NAVETTE, Directeur de Sarp Industries à Limay.

Sarp Industries est le leader européen du traitement du déchet dangereux. Elle possède un réseau d'installations qui permet de faire du traitement de déchets dangereux et du recyclage.

Monsieur NAVETTE diffuse à l'assemblée un film présentant l'activité de Sarp Industries (SARPI).

L'usine de Limay, dont l'inauguration a eu lieu le 1 juillet 1975, est le premier site créé par SARPI. Elle est classée SEVESO seuil haut depuis janvier 2012.

Sarpi possède 75 sites en Europe et représente 2500 clients à travers l'Europe.

Monsieur NAVETTE précise que préserver l'environnement n'est pas seulement le traitement des déchets mais de garantir qu'il n'y a pas d'impact sur le milieu extérieur de l'usine au travers d'un bio indicateur les lichens.

Le bilan des émissions dans l'air sur les 3 lignes d'incinération est conforme à la Valeur Limite d'Exposition (VLE).

Concernant l'activité d'incinération, le bilan démontre une vraie maîtrise de son process par l'entreprise. En effet, les rejets atmosphériques sont bien en deçà des valeurs réglementaires.

Un exercice POI a été réalisé avec une mise en situation réelle auquel le SDIS et la DRIEAT ont participé. Sarp continue tous les ans à améliorer ses installations et la protection incendie depuis la dernière CCS en 2018.

Monsieur DEROUIN précise qu'il s'agit d'un site sensible et stratégique et demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Madame SVABEK demande si SARPI a procédé à de l'enfouissement des déchets.

Monsieur NAVETTE précise qu'il s'agit d'incinération.

IV --Présentation du bilan de l'inspection des installations classées

La présentation est assurée par Madame DUBOIS et Madame LUCE.

Madame DUBOIS propose un panorama des actions menées au sein des différents sites. Le programme annuel des visites est élaboré à partir d'orientations nationales adaptées aux spécificités locales.

AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE

Le site a fait l'objet de deux inspections en 2020 et d'un exercice POI inopiné. Il a relevé un besoin de formation auprès du personnel.

ALPA

Le site a fait l'objet de trois inspections en 2019, 2020, et 2021 sur les rejets dans l'eau et sur le fonctionnement du broyeur de véhicules hors d'usage.

EDF

Madame DUBOIS précise que le site EDF est en voie de reconversion.

Madame LUCE rappelle que le site est en cessation d'activité depuis 2017. Pour autant, il a fait l'objet de contrôles réglementaires avec le 7 juillet 2021 (une inspection post Lubrizol) qui n'a suscité aucune observation.

FRANCE PLASTIQUE RECYCLAGE

En 2019, l'exploitant a demandé une extension du site. Il souhaite construire un bâtiment de stockage de produits finis et de produits chimiques. Ce projet est en cours d'instruction auprès des services de la DRIEAT.

GDE

Le site a fait l'objet d'une inspection le 4 avril 2019 sur les rejets atmosphériques. Gde a une activité propice aux départs d'incendie avec une série en 2020 et le dernier en date du 21 juillet 2021.

LINDE FRANCE

Le site ne nécessite pas de contrôle annuel.

SEQENS

C'est une entreprise pharmaceutique autorisée par arrêtés préfectoraux de 2010. Le site a fait l'objet de 4 inspections dont la dernière a relevé 7 non conformités. La mise à jour de l'étude de danger est en cours d'instruction auprès de la DRIEAT. La fuite de monopropylène glycol dans la STEP n'a pas eu d'impact au niveau de la step de Limay. L'exploitant a immédiatement mis en place des actions correctives. Un exercice POI a eu lieu le 3 octobre 2021. Le site a fait l'objet d'un contrôle inopiné en 2021

SARPI

Trois inspections ont été réalisées sur le site.

DIELIX

Le site a fait l'objet d'une inspection le 19 mars 2019 sur la surveillance et détection des zones de danger.

TOTALENERGIES

Une inspection a eu lieu le 29 mai 2019 et deux exercices POI avec la collaboration du SDIS. La DRIEAT doit recevoir la mise à jour du POI et l'étude de danger.

VALENE

La DRIEAT a eu un porter-à-connaissance à instruire sur le transit des déchets de verre.

Monsieur DEROUIN précise que SEQENS a bénéficié d'aide dans le cadre du plan de relance.

Madame ORY demande si la DRIEAT a plus de précisions sur le porter-à-connaissance déposé par DIELIX.

Madame DUBOIS précise que la présentation sera mise en ligne et que la DRIEAT ne dispose pas d'éléments d'information supplémentaires que ceux apportés dans la présentation.

Monsieur VACHERON informe que le porter-à-connaissance a été établi afin d'apporter des précisions complémentaires déjà prévu sur l'autorisation d'exploitation du site mais pas encore mis en place.

Monsieur DEROUIN propose de passer au dernier dossier « projet IKEA » présenté par Monsieur WIECEK en l'absence du représentant de l'entreprise.

V – Evolution de la zone industrielle

Monsieur WIECEK présente l'historique de HAROPAPORT connu sous le nom de Port autonome de Paris créée en 1970 pour développer, aménager et gérer les installations portuaires en Île-de-France.

Le nouvel établissement a été créé le 1^{er} juin 2021, regroupant le port autonome de Paris et le port de Rouen et du Havre.

Ces trois grands axes de développement sont la transition numérique, écologique et la multimodalité

(réseau fluvial, routier et ferroviaire).

Le projet Ikea est structurant pour la plateforme de Limay. Il est issu de la demande de PSA Citroën de transférer son activité de stockage de voitures libérant ainsi 18 hectares. Il s'agit d'une très bonne opportunité pour HAROPAPORT. Un appel à projet à été lancé et celui d'Ikéo a été retenu.

PROJET IKEA :

Monsieur WIEZEK précise que ce projet est issu d'une saturation à venir des réseaux de distribution et de leur changement de stratégie de développement (e-commerce, développement des magasins dans les centres des villes dont deux à Paris). La commune de Limay représente une localisation géographique stratégique. En effet, située entre Paris et Rouen, elle se trouve à proximité du centre de gravité des livraisons de la région Île-de-France. Elle est une interface multimodale exceptionnelle et une opportunité foncière unique pour un projet exemplaire.

Il s'agit d'un entrepôt d'une superficie de 72 000 m² avec 28 000 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit. Ce site sera classé au titre de la réglementation ICPE pour une mise en service début 2026.

Monsieur DEROUIN demande quel sera l'impact en termes d'emploi.

Monsieur WIEZEK répond que ce projet représente 128 millions d'euros d'investissement et créera 500 emplois sur le site. Il s'agira d'un centre de transformation de préparation de colis approvisionné par des camions. Les colis seront ensuite acheminés par voie fluviale aux magasins IKEA situés en IDF. Une étude de circulation a été faite et n'engendra pas de saturation du réseau routier et giratoire. Une discussion est engagée auprès de SNCF pour approvisionner le dépôt par voie ferroviaire.

Monsieur WIEZEK diffuse à l'assemblée un film présentant le projet IKEA.

Monsieur DEROUIN demande si le recrutement de la main d'œuvre se fera essentiellement dans la Vallée de la Seine.

Monsieur WIEZEK répond que IKEA va recenser les besoins en typologie d'emplois pour organiser avec le territoire des formations qui se feront au dernier moment pour passer en phase d'activité.

Monsieur DEROUIN indique que l'image du port de Limay va être modifiée en termes de diversification des activités.

Monsieur WIEZEK précise que la volonté d'HAROPAPORT est de concentrer la logistique sur l'Ouest Parisien et le port de Limay donne cette opportunité.

Monsieur SOMMIER remercie toutes les personnes qui ont collaboré sur les exercices du POI.

Il en profite pour informer l'assemblée qu'un outil a été mis en place par le club de des entreprises de Limay-Porcheville pour la diffusion des bonnes pratiques aussi bien sur la gestion de crise que des problèmes au quotidien.

VI – Questions diverses

Aucune

En l'absence de question supplémentaire, **Monsieur DEROUIN** remercie les membres de la CSS et lève la séance à 17h00.

Le Sous-Préfet de Mantes la Jolie

Gérard DEROUIN